

# **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général au sujet de la votation communale du 14 septembre 2003 relative à l'arrêté du Conseil général du 24 mars 2003 concernant une demande de crédit pour le réaménagement des Jeunes-Rives après Expo.02.**

(Du 30 septembre 2003)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Par ce rapport d'information, nous vous communiquons officiellement le résultat de la votation communale du 14 septembre 2003 relative à l'arrêté de votre Autorité concernant une demande de crédit pour le réaménagement des Jeunes-Rives après Expo.02. Cet arrêté avait fait l'objet d'un référendum ayant abouti dans la mesure où 4626 signatures valables ont été récoltées.

Le résultat de la votation, tel qu'il ressort du procès-verbal du bureau de dépouillement, est le suivant :

Electrices inscrites	:	12'877
Electeurs inscrits	:	11'075
Bulletins déposés	:	10'392
Bulletins blancs	:	49
Bulletins nuls	:	26

Bulletins valables	:	10'317
Nombre de oui	:	4'015 (38,92%)
Nombre de non	:	6'302 (61,08%)
Vote par correspondance	:	98,32%
Vote au bureau électoral	:	1,68%

La participation à ce scrutin a été de 43,38 %

L'arrêté du Conseil général du 24 mars concernant une demande de crédit pour le réaménagement des Jeunes-Rives après Expo.02 est donc refusé.

Toutes les opérations ont eu lieu conformément à la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 et à son règlement d'exécution, du 17 février 2003.

Nous ajoutons que, conformément à la loi mentionnée ci-dessus, ce résultat a été publié par la Chancellerie d'Etat dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel du 17 septembre 2003, et qu'aucune réclamation concernant la validité des opérations électorales n'a été formulée, ainsi qu'en fait foi une lettre de la Chancellerie d'Etat du 29 septembre 2003. Ainsi, par arrêté du 30 septembre 2003, nous avons validé les opérations relatives à cette votation communale.

Il y a donc lieu d'enregistrer le refus, par le peuple, de l'arrêté du Conseil général du 24 mars 2003 concernant une demande de crédit pour le réaménagement des Jeunes-Rives après Expo.02.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 30 septembre 2003

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol